

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 23

Votants 23

**N° D041\_2026 Avenant au contrat de maitrise  
d'œuvre relative au projet de rénovation,  
restructuration et extension du Groupe scolaire**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ

Date de la convocation du conseil municipal : le 21 avril 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

**Présents (23)** : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, ARVIS Adèle, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DEFLON Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine, ZIMMERMANN Sophie

**Votants (23)**

Monsieur le Maire précise que l'article 8.1 du cahier des clauses administratives et particulières (CCAP) du dossier de consultation pour retenir la maitrise d'œuvre relative au projet de rénovation, restructuration et extension du groupe scolaire, dispose que les frais de rémunération seront calculés définitivement sur le montant estimé des travaux au stade de l'avant-projet définitif (APD).

En conséquence, il est nécessaire de procéder à un avenant faisant passer la rémunération de la maitrise d'œuvre de 767 290,00 € HT à 819 897,00 € HT.

**Phase Concours :**

<b>Enveloppe prévisionnelle</b>		<b>5 540 000,00 €</b>
Rémunération de la mission de base	10,30 %	570 620,00 €
Rémunération de la mission exe	1,50 %	83 100,00 €
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,30 %	72 020,00 €
Rémunération mission diagnostic	0,50 %	27 700,00 €
Rémunération mission géothermie	0,25%	13 850,00 €
<b>FORFAIT TOTAL DE REMUNERATION (concours)</b>	<b>13,85 %</b>	<b>767 290,00 €</b>

**Phase APD :**

<b>Enveloppe prévisionnelle</b>		<b>5 934 059,89</b>
Rémunération de la mission de base	10,30 %	611 208,17 €
Rémunération de la mission exe	1,50 %	89 010,90 €
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,30 %	77 142,78 €
Rémunération mission diagnostic	0,46 %	27 700,00 €
Rémunération mission géothermie	0,25%	14 835,15 €
<b>FORFAIT TOTAL DE REMUNERATION (APD)</b>	<b>13,81 %</b>	<b>819 897,00 €</b>

Vu la commission d'appel d'offres en date du 28 avril 2026

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve l'avenant** fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 819 897,00 € HT, conformément à l'acte d'engagement pris à l'issue du concours et de l'article 8.1 du CCAP de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation, restructuration et extension du groupe scolaire.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.  
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire  
Sophie ZIMMERMANN

Le Maire  
Jean-Marie SERVOZ

